

## Point de presse de Michel Barnier sur les travaux du groupe de réflexion sur la CIG (Bruxelles, 12 septembre 1995)

**Légende:** Le 12 septembre 1995, Michel Barnier, ministre français délégué aux Affaires européennes, tient une conférence de presse à Bruxelles au cours de laquelle il détaille les travaux du groupe de réflexion sur la Conférence intergouvernementale (CIG).

**Source:** Groupe de réflexion sur la CIG, Point de presse du ministre délégué aux Affaires européennes, M. Michel Barnier (Bruxelles, 12 septembre 1995). [EN LIGNE]. [Paris]: Ministère des Affaires étrangères de la République française, [29.10.2005]. Disponible sur

<http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/epic/www/doc/DDW?M=305&K=976420866&W=DATE+%3C%3D+%2701.03.1997%27+AND+TEXTE+PH+IS+%27cig%27+ORDER+BY+DATE/Descend>.

**Copyright:** (c) Ministère des Affaires étrangères de la République française

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/point\\_de\\_presse\\_de\\_michel\\_barnier\\_sur\\_les\\_travaux\\_du\\_groupe\\_de\\_reflexion\\_sur\\_la\\_cig\\_bruelles\\_12\\_septembre\\_1995-fr-c267787d-c976-4344-9adc-77175c571865.html](http://www.cvce.eu/obj/point_de_presse_de_michel_barnier_sur_les_travaux_du_groupe_de_reflexion_sur_la_cig_bruelles_12_septembre_1995-fr-c267787d-c976-4344-9adc-77175c571865.html)

**Date de dernière mise à jour:** 25/10/2012

## Groupe de réflexion sur la CIG - Point de presse du ministre délégué aux Affaires européennes, M. Michel Barnier (Bruxelles, 12 septembre 1995)

J'ai bien compris votre désir d'être informés de manière plus régulière, même informelle, sur les étapes du travail du groupe de réflexion qui s'est réuni aujourd'hui pour la 7ème fois. Au total, le groupe se sera réuni, avant Madrid, quinze fois.

C'est un travail sérieux, dont on vous rendra compte demain, comme il est fait régulièrement. Il s'agit, je le redis, d'un groupe de réflexion et non de négociation, et nous avons vraiment le sentiment et l'ambition que ce travail sera utile, parce que nous aurons passé beaucoup de temps à un niveau assez élevé pour "déblayer" le terrain de la CIG.

Ce qui apparaît aujourd'hui, s'agissant du format de la CIG, c'est le souci de "cibler", comme je le souhaitais depuis le début, le travail de la CIG sur les questions institutionnelles.

Pour éviter les risques de crise durant cette conférence, les risques d'enlisement, ce qui est peut être la même chose. Cette CIG n'est pas destinée à durer deux ou trois ans, notre recommandation est que l'on "cible" ce travail sur les ajustements institutionnels. Nous considérons cette conférence comme la première des grandes étapes, le premier des quatre grands rendez vous, des quatre moments de vérité qui sont devant nous dans les dix ans qui viennent : la Conférence intergouvernementale du réajustement institutionnel, l'élargissement, le rendez vous monétaire et la discussion budgétaire de 1999. Voilà quatre grands rendez vous et il faut les avoir en perspective, sans oublier de mettre en parallèle le calendrier politique des différents Etats membres de l'Union, pour une CIG qui se terminerait fin 1996 ou au tout début de l'année 1997.

Nous avons évoqué hier et ce matin beaucoup de questions. Le matin, les questions liées à la hiérarchie des normes, aux ressources propres, à la subsidiarité. Sur cette question, je viens de redire, devant le groupe, la proposition que mon pays a faite. La question de la subsidiarité ne peut pas rester une question en suspens comme un mot. Il y a beaucoup de mots dans l'aventure européenne qui sont employés comme cela, sans qu'on fasse l'effort de leur donner un contenu. J'ai plaidé, depuis plusieurs semaines, pour la création non pas d'une institution nouvelle mais pour un Haut Conseil parlementaire. Il ne s'agit pas d'une deuxième chambre. C'est très clair. La France est opposée à la création d'une deuxième chambre. Mais il faut, sur cette question de la subsidiarité qui est très sensible, donner un signal aux parlements nationaux. L'idée que nous avons mise sur la table est celle d'un Haut Conseil parlementaire qui regrouperait, par exemple, trois parlements par pays, quelle que soit la taille du pays. Ce Haut Conseil, issu des parlements nationaux, se réunirait une fois par mois et pourrait être cumulé par exemple au moment de la question préalable de subsidiarité. Il me semble que cette formule là aurait beaucoup d'avantages. Nous avons également parlé de la flexibilité et du format que doit avoir la Conférence Intergouvernementale. J'ai rappelé qu'on doit garder à l'esprit que cette CIG est un préalable à l'élargissement.

S'agissant des idées que nous posons sur la table, je ne serais pas étonné qu'elles aient été depuis le début assez cohérentes avec ce que le Président de la République a indiqué comme perspectives, comme propositions, dans son discours devant les ambassadeurs à Paris il y a une dizaine de jours.

Pour le deuxième pilier, une évolution est à la fois possible et nécessaire : donner un corps, un visage et une voix à la politique étrangère et de sécurité commune. C'est le préalable à une politique de défense commune. Nous avons suggéré, il faut le rappeler, sous l'autorité du Conseil européen, la création d'un Haut représentant de l'Union européenne, qui pourrait être chargé des travaux nécessaires quand on parle de politique étrangère, de sécurité et de défense. Autour de ce personnage, de cette personnalité, pourrait se créer le rapprochement dont on parle beaucoup, que nous souhaitons, entre l'UEO et l'Union européenne.

Je voudrais dire un mot du troisième pilier. Mon pays est également soucieux de pragmatisme s'agissant du troisième pilier. Des évolutions sont possibles, sans idéologie. Comme pour la question de Schengen, nous ne faisons pas de politique idéologique sur ce point. Le troisième pilier est un domaine sensible. La question est : fait on mieux les choses ensemble ou tout seul ? C'est la première question qui m'intéresse. S'agissant de l'immigration illégale, de la drogue, du terrorisme, de ces menaces qui sont de plus en plus

internationales, la meilleure réponse est elle nationale ou est elle internationale ? Nous agissons avec pragmatisme, sans écarter les évolutions nécessaires. Je pense que, s'agissant du terrorisme et de la drogue, c'est dans une coopération intergouvernementale renforcée que se trouve aujourd'hui le chemin.

Il a été question hier, c'est un sujet important, de l'emploi. Est ce qu'il faut toujours des textes, des chapitres, pour mener une politique ? En d'autres termes, est ce que quelquefois, un discours et des mots ne cachent pas l'impuissance politique ou l'absence de volonté ? Nous avons été quelques uns à rappeler je pense à M. Brok avec lequel je suis d'accord sur ce point que ce ne sont pas les traités qui réduiront le chômage, qui garantiront la sécurité et qui rendront l'environnement plus propre. Il faut davantage de volonté politique. J'ai rappelé, par exemple, la sécurité écologique dans les territoires européens après l'accident de 1986 à Tchernobyl. Nous avons tous les instruments aujourd'hui pour mener une sorte de politique de sécurité écologique. Ce qui nous intéresse nous, l'Union européenne, et nous intéressera d'autant plus le jour où certains de ces pays seront membres de l'Union. Qu'est ce qui fait que pour l'instant nous n'avons pas apporté de réponse à la hauteur du risque ? Ce n'est pas un problème de traité, c'est un problème de volonté collective. Pour l'emploi, cependant si l'on parle de nouvelle légitimité de l'Europe ce que j'ai expliqué dans une interview, si l'on parle de refaire la preuve de l'Europe pour les citoyens, de tirer les leçons des risques que nous avons pris au moment de Maastricht, je crois qu'il faut en effet refaire la preuve de l'Europe avec les sujets qui intéressent les citoyens au quotidien : l'emploi, la sécurité, la paix, l'environnement. Probablement sur les questions de l'emploi, le signal peut être fait en complétant l'article 2 du traité et en réaffirmant une ambition par un signal fort : le but des politiques de l'Union est celui de la croissance et celui de l'emploi. En évitant deux écueils si l'on devait compléter cet article 2 :

1) c'est naturellement de ne pas mentir aux citoyens,

2) Il ne faut pas toucher à l'UEM ni aux textes la concernant : nous ne parlons pas dans les travaux du groupe de réflexion de l'UEM. et pas davantage des politiques communes qui seront l'occasion de prochains rendez vous.